

OBJET: AVENANT DE TRAVAUX

- CONSTRUCTION DE L'OTI ET DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIO DU CONSEIL COMMUNAUTA

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

Berger Levrault

ID: 038-200040111-20250204-25 001-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_001

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordina

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 29 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

LA MAISON DU PARC

En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 5 Votants : 34

Résultat des votes :

Pour: 34 Abstention: 0 Contre: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel); Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles); Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles); Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte); Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc); Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz); Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière); Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz); Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38); Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz);

<u>Pouvoirs:</u> Véronique MOREL à Céline BOURSIER; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

CONSIDÉRANT les travaux de construction du siège de l'OTi et de la Maison du PNRC,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises,

CONSIDÉRANT les modifications nécessaires apportées en cours de chantier,

N° LOT	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHE (yc avenants précédents)	MONTANT DE L'AVENANT	% AVENANT	JUSTIFICATION
3	CHARPENTE	DB CHARPENTE	810 883,78 €	- 5880,01€	-0 73%	Suppression panneaux alucobond en complément des panneaux photovoltaïque
8	CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFOND	COBERT	190 650,31 €	- 10 341,71 €	-5,42%	modification plafond/ changement doublage/ caisson supplémentaire (erreur lors du dernier conseil - 10 448,85€)

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente

- Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
 - AUTORISE la Présidente à signer les avenants correspondants

La Présidente.

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire. Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 07/02/2025

La Présidente, Anne LENFANT.